



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1011/Add.1
15 septembre 2005

FRANCAIS
Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-sixième session
3 - 7 octobre 2005

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL DU HCR
POUR 2006

Additif

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. CONTEXTE GENERAL

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a étudié le Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés intitulé "Budget-programme annuel du HCR pour 2006" (A/AC.96/1011). Le Comité a également été saisi des documents suivants :

- a) *Proposition relative à un poste de Haut Commissaire assistant chargé de la protection* (EC/55/SC/CRP.24) ,
- b) *Technologie de l'information et des communications au HCR : Stratégie et mise en oeuvre* (EC/55/SC/CRP.23) ;
- c) *Biennalisation du Budget-programme* (EC/55/SC/CRP.20).

2. Dans le contexte de l'étude de ces rapports, le Comité consultatif a rencontré les représentants du Haut Commissaire.

3. La dotation budgétaire estimative pour 2006 s'élève à 1 145 297 000 dollars ventilés comme suit :

<u>Région</u>	<u>Montant</u> (dollars E.-U.)	<u>Pourcentage</u>
• Programmes	648 916 300	56,7
• Appui au programme, Siège et terrain	275 091 100	24,0
• Gestion et administration, y compris la contribution du Budget ordinaire de 32 873 500 dollars	86 966 300	7,6
• Réserve des opérations		
Catégorie I	75 823 300	6,6
Catégorie II	50 000 000	4,4
• Ouverture de crédit pour les administrateurs auxiliaires	8 500 000	0,7

II. PRESENTATION

4. Le Comité consultatif se réjouit des progrès supplémentaires accomplis dans la présentation du cadre logique et de l'adoption d'une formulation axée sur les résultats. Il note en particulier la quantification d'indicateurs de résultats tels que demandés dans son rapport antérieur (A/AC.96/992/Add.2, par. 3) avec la fourniture de mesures de performance estimatives pour 2005 et de cibles pour 2006. Les données recueillies constituent donc la base de l'évaluation des performances par rapport aux objectifs et facilitent l'établissement d'objectifs réalistes à l'avenir.

5. Le Comité a été informé que le HCR a établi un Comité chargé de la gestion axée sur les résultats présidé par le Haut Commissaire adjoint afin d'orienter les efforts du HCR visant à institutionnaliser cette gestion établissant la fonction de facilitateur et d'appui demandée par le Comité (A/AC.96/992/Add.2, par. 3). Le Comité consultatif a constamment souligné

l'importance de faire participer la direction au plus haut niveau à la formulation d'objectifs stratégiques et au processus de budgétisation axée sur les résultats pour veiller à ce qu'il reflète le plan d'action de gestion et qu'il ne constitue pas un exercice d'écriture (A/60/7, par. 7-24). Il se félicite donc de l'engagement du HCR et de sa direction à mettre en oeuvre cette gestion axée sur les résultats pour améliorer la planification et l'exécution des programmes, l'obligation reditionnelle et cette culture de gestion.

6. Alors que le Comité félicite le HCR pour les améliorations apportées, il estime que des efforts peuvent encore être déployés, en particulier concernant la rationalisation du document budgétaire pour le rendre plus concis, plus facile à lire et moins répétitif. Par exemple, les chiffres et certains tableaux fournis à la fin de chaque chapitre pourraient être intégrés dans le rapport, ce qui conférerait une clarté supplémentaire. Par ailleurs, une information d'ordre général telle que la définition des différentes catégories d'agents pourrait être incluse dans une annexe et indiquée dans le corps du texte, si besoin est. Dans un certain nombre de cas, cette information est présentée de façon fragmentaire et éparpillée. Elle pourrait être combinée et réorganisée afin d'éviter des répétitions avec des renvois si nécessaire. Par exemple, l'information sur les réserves des opérations est répétée aux paragraphes 19 et 24. L'information sur les budgets de programme et d'appui est donnée dans la première partie (par. 22-23 et 60), dans le tableau I.1 ainsi que dans les deuxième et troisième parties traitant de ces sections du budget.

7. Le Comité consultatif encourage le HCR à poursuivre ses efforts pour améliorer la présentation du document budgétaire et son cadre logique. A cet égard, il suggère un échange d'information sur les leçons tirées et les meilleures pratiques adoptées par les institutions des Nations Unies ayant mis en oeuvre cette gestion axée sur les résultats, comme le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix. Compte tenu du fait que le HCR prévoit de présenter un budget biennal couvrant la période 2008-2009 en 2007, davantage d'efforts doivent être déployés pour harmoniser les définitions et les termes utilisés en matière de budgétisation axée sur les résultats au sein du système des Nations Unies (voir également par. 9 ci-dessous).

8. Le Comité consultatif note avec satisfaction les commentaires détaillés sur le suivi de ces observations fourni séparément à l'annexe I. Il encourage le HCR à poursuivre cette pratique utile.

III. BIENNALISATION DU CYCLE BUDGETAIRE DU HCR

9. La modification du cycle budgétaire dans le sens d'une biennialisation a été recommandé par le Comité dans son rapport intitulé "Examen de la gestion et de l'administration au sein du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés" (JIU/REP/2004/4, recommandation3). Le Comité consultatif fait sienne cette recommandation (A/AC.96/992/Add.2, par. 6) et exhorte le HCR à organiser les consultations nécessaires avec les donateurs et d'autres partenaires. Sur la base du document fourni à ce sujet (EC/55/SC/CRP.20), le Comité consultatif note que le HCR a préparé un plan pour adopter un budget biennal en 2008-2009. Un budget annuel sera donc présenté pour la dernière fois en 2006 pour 2007. Le Comité consultatif se réjouit de ce progrès et approuve le Plan consigné dans ce document. Il demande au HCR de poursuivre les consultations avec toutes les parties concernées tout au long du processus de planification et de mise en oeuvre pour assurer une transition sans heurt vers le nouveau cycle budgétaire.

IV. RESTRUCTURATION DE L'ORGANISATION ET DOTATION EN PERSONNEL

10. Une augmentation de 27 postes au Siège est proposée, y compris la régularisation de 23 postes liés au Projet de renouvellement des systèmes de gestion et l'intégration de quatre postes liés aux programmes supplémentaires au Burundi et au Tchad. Selon le document budgétaire, le nombre total de postes au Siège du HCR, projeté au 1^{er} janvier 2006, est de 888 par rapport à 861 au 1^{er} janvier 2005. Sur sa demande expresse, le Comité reçoit une information supplémentaire selon laquelle l'accroissement du budget au titre des postes serait partiellement compensé par une réduction au titre de l'assistance temporaire concernant le MSRP de 3,5 millions de dollars en 2005 à 1,4 millions en 2006. Outre le fait que la conversion n'est pas neutre au plan des coûts, la création de postes entraîne un engagement à assurer un financement de loin plus important que celui prévu au titre de l'assistance temporaire globale. Si le Comité n'a pas l'intention d'émettre une objection quant à la régularisation de ces postes, il souligne la nécessité de les justifier plutôt que de continuer de s'appuyer sur une conversion en estimant que cette opération permettrait d'annuler les coûts. A cet égard, le Comité consultatif réitère la nécessité de gérer les postes de façon dynamique à l'échelle de l'Organisation, moyennant une flexibilité plus grande et un redéploiement de ressources si nécessaire (A/60/7, par. 52-55).

11. Le Comité consultatif rappelle qu'il a accepté en principe la proposition relative à l'établissement d'un poste de Haut Commissaire assistant pour la protection (A/AC.96/992/Add.2, par. 11). Le Comité note que le HCR propose actuellement (EC/55/SC/CRP.24, par. 9) d'établir ce poste en reclassant le poste de Directeur de la protection internationale au niveau de Sous-secrétaire général et des efforts ont été déployés pour tenir compte des observations du Comité concernant ce poste, notamment la nécessité d'équilibrer sa charge de travail avec celle du Haut Commissaire assistant chargé des opérations (A/AC.96/992/Add.2, par. 13). Le Comité note que la Section du développement communautaire, de l'installation sur place et de la réinstallation sera transférée du Département des opérations au Département de la protection. En outre, le Comité a été informé que dans la mesure où la protection fait partie intégrante de toutes les activités menées à bien par le Haut Commissariat, il y aurait des liens horizontaux et fonctionnels étroits entre le personnel du terrain et le Bureau du Haut Commissaire assistant chargé de la protection. Le Comité consultatif reconnaît que ces ajustements permettent de remédier dans une certaine mesure à la situation et demande au HCR de continuer à rééquilibrer la charge de travail entre le poste de Haut Commissaire adjoint et les deux postes de Haut Commissaire assistant.

V. RESERVE DES OPERATIONS

12. Le budget de 2006 se propose de conserver les deux composantes de la Réserve des opérations telles qu'adoptées à titre expérimental en 2004. La première réserve serait fixée à 75 823 300 millions de dollars soit 7,5 pour cent des activités de programme proposées, afin de couvrir des situations imprévues définies au titre de la règle de gestion financière 6.5. La deuxième catégorie, établie à 50 millions de dollars, vise à recevoir des contributions additionnelles pour des activités nouvelles ou élargies, considérées comme relevant du mandat du Haut Commissariat mais non encore inclus dans le budget-programme annuel en raison de considérations financières.

13. Le Comité consultatif rappelle que le Comité exécutif a décidé de mener à bien une étude approfondie de la phase expérimentale de la Catégorie II de la Réserve des opérations. Le Comité note qu'une analyse du projet pilote sera présentée au Comité permanent en mars 2006, qui présentera alors une recommandation sur la nécessité éventuelle d'une prolongation de la Catégorie II de la Réserve des opérations au-delà de la période expérimentale. Le Comité consultatif approuve cette démarche et demande à être tenu informé des décisions en la matière.

VI. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

14. Sur la base de la note sur la technologie de l'information et des communications au HCR : Stratégie et mise en œuvre (EC/55/SC/CRP.23) et sur la base des informations complémentaires fournies à sa demande, le Comité consultatif note qu'il est prévu d'achever la mise en œuvre du projet de renouvellement des systèmes de gestion à l'échelle mondiale à la mi-2007. Cela inclut l'achèvement du déploiement sur le terrain des modules finance, budget et chaîne d'approvisionnement ; la conception, le développement et l'intégration des modules gestion des ressources humaines et états de paie dans le MSRP ; l'adoption de divers modules supplémentaires de PeopleSoft tels que voyages et dépenses, gestion du parc et déploiement de ces modules dans tous les bureaux extérieurs.

15. Le Comité consultatif est informé qu'à l'heure actuelle la plupart des opérations du personnel s'effectuent manuellement. Il devient donc très urgent de rationaliser et d'automatiser ces processus administratifs. Le Comité exhorte le HCR à déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que les modules du MSRP soient mis en œuvre conformément au calendrier prévu.

VII. ACTIVITES DE CONTROLE

16. Le Comité consultatif note que le Bureau de l'Inspecteur général sera renforcé avec l'arrivée de 4 Administrateurs suite à un redéploiement. Il est informé qu'un certain nombre de consultations entre le Comité exécutif et le Haut Commissaire ont eu lieu au sujet de l'indépendance de l'Inspecteur général et il est également informé des observations du Corps commun d'inspection, en particulier la recommandation 10 (JIU/REP/2004/4) ; le Comité exécutif devrait prendre une décision en la matière à sa session plénière de 2005. Le Comité consultatif est également informé du fait que les résumés des inspections de l'Inspecteur général sont mis à la disposition des membres du Comité exécutif sur le site du HCR, et que les rapports y relatifs sont fournis aux Etats membres sur demande, conformément à la résolution 59/272 de l'Assemblée générale.

17. Sur un thème connexe, le Comité consultatif est informé que les négociations sur les accusations du Bureau des services de contrôle interne concernant des enquêtes menées se poursuivent et que le HCR envisage d'établir un Mémoire d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne pour les enquêtes futures.

VIII. FRAUDE ET PRESOMPTION DE FRAUDE

18. Le Comité consultatif prend acte dans le rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur les états financiers des fonds volontaires gérés par le Haut Commissaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 que « le HCR n'était pas en mesure, sauf dans un cas, d'informer le Comité des dispositifs mis en place afin d'éviter que de telles affaires ne se reproduisent, mais il a fait savoir qu'il continuerait à renforcer les contrôles et les procédures afin de définir et de réduire au minimum les risques de fraude, dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris d'adopter de meilleures pratiques pour évaluer les risques, en matière de fraude notamment » (paragraphe 247-276). Le Comité consultatif souligne que tous les cas de fraude et présomption de fraude doivent faire l'objet d'un suivi rapide et décisif du Haut Commissaire dans des délais clairement fixés ; ce suivi doit donner lieu à un rapport régulier aux organes appropriés.

IX. QUESTIONS DIVERSES

19. Le Comité consultatif note qu'une ouverture de crédit de 3,35 millions de dollars est prévue pour la formation. Il est convaincu que les programmes de formation offerts au personnel international sont conformes à l'esprit de la résolution 54/249 (paragraphe 68) de l'Assemblée générale qui indique que les programmes de formation doivent avoir pour but de renforcer les qualifications et les compétences du personnel. Dans l'étude du Département de la protection internationale, le Comité des Commissaires aux comptes note qu'environ un tiers des participants au programme d'apprentissage en matière de réinstallation et de détermination du statut du réfugié, abandonne en cours de route, essentiellement en raison d'une charge de travail très lourde sur le terrain qui rend difficile cette formation (paragraphe 198-204). Malgré ces difficultés, le Comité consultatif estime que ce taux est anormalement élevé et demande au HCR de superviser la présence aux cours, le niveau atteint et l'impact de ce programme de formation, et de présenter un rapport en la matière lors de la prochaine présentation budgétaire.

20. Sur demande, le Comité consultatif reçoit une information sur le modèle de recrutement d'urgence appliqué au personnel international, initialement adopté pour l'opération en Afghanistan en 2003. Toutefois, il est informé que ces procédures ne peuvent couvrir tous les besoins d'urgence et qu'il faut toujours avoir recours aux postes de projet. Le Comité consultatif exhorte le HCR à poursuivre ses efforts pour trouver des solutions satisfaisantes au recrutement d'urgence et demande à être tenu informé des leçons tirées et des meilleures pratiques adoptées dans ce domaine qui présentent un intérêt certain pour de nombreux organismes des Nations Unies.

21. Le Comité consultatif prend note que les contributions du secteur privé devraient atteindre le montant de 36 500 000 millions en 2006. Il espère que des principes directeurs éthiques clairs en matière de collecte de fonds dans le secteur privé sont respectés. A cet égard, le Comité consultatif fait remarquer que d'autres organisations ont élaboré des codes de conduite en matière de recherche de fonds dans le secteur privé et qu'il serait utile que toutes les institutions adoptent les meilleures pratiques dans ce domaine.